

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Le 10 décembre deux mil dix-neuf une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi 16 décembre 2019.

Etaient présents : M. TRIDEAU Loïc, M. GUEHERY Alain, M. PAUZAT Laurent, Mme DE PASQUALE Mireille, Mme SURUT Brigitte, Mme GOUET Thérèse, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. FREULON Jean-Noël, M. DESLANDES Patrick, Mme GOURDIN Séverine, M. BODEREAU Emmanuel, M. DECARPES Gérard, Mme GUILLOU Laurence, Mme DUPUY Katia, M. TAYSSE Stéphane, M. ESNAULT Joël, Mme GASNIER Séverine.

Etaient absents excusés : Mme ANDRE Audrey.

Etait absent : M. LAMARGOT Laurent.

Secrétaire de séance : Mme LE BIHAN Stéphanie

Pouvoirs :

Mme ANDRE Audrey a donné pouvoir à Mme LE BIHAN Stéphanie.

Approbation du procès-verbal en date du 18 novembre 2019.

ORDRE DU JOUR :

▶ FINANCES : Décision modificative n°2.

▶ Dénomination des lotissements :

- LOTISSEMENT Rue des Gesleries,
- LOTISSEMENT Route du Bur,
- LOTISSEMENT Sarthe Habitat,
- LOTISSEMETN Beausoleil :

▶ Dénomination des rues :

- LOTISSEMENT Sarthe Habitat,
- LOTISSEMENT Beausoleil :

▶ Convention de rétrocession :

- LOTISSEMENT Route du Bur

▶ Convention entre la Fédération de Pêche de la Sarthe et la Commune de Fillé sur Sarthe autorisant le passage piéton du chemin de Roëzé à Spay aux Rouanneraies.

Questions diverses

FINANCES : Décision modificative n°2.

Délibération 2019-56

Monsieur GUEHERY Alain fait part au Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative pour régulariser quelques comptes.

022 Dépenses imprévues :	- 2000 €
615221 Bâtiments	9467 €
6413 Contrats CDD	4500 €
65548 Subvention budget	- 7467 €
6558 Autres contributions	- 3000 €
6574 Subventions	- 1500 €

VOTE : UNANIMITE

DENOMINATION DES LOTISSEMENTS.

Délibération 2019-57

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que plusieurs lotissements sont en cours et qu'il faut les nommer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :

Le lotissement Rue des Gesleries, Impasse des Gesleries,
Et le lotissement Route du Bur, Le Clos du Bur.

VOTE : UNANIMITE.

LOTISSEMENT LE CLOS DU BUR.

Convention de rétrocession.

Délibération 2019-58

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de rétrocession pour le lotissement le Clos du Bur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reprendre les espaces communs à l'achèvement des travaux :

Voirie interne avec espaces verts,

Réseaux divers :

- Téléphone, fibre optique,
- Eaux pluviales et bassin tampon,
- Eaux usées,
- Electricité basse tension,
- Eclairage public.
-

autorise le Maire à signer la convention.

VOTE : UNANIMITE.

CONVENTION ENTRE LA FEDERATION DE PECHE ET MILIEU AQUATIQUE DE LA SARTHE ET LA COMMUNE DE FILLE SUR SARTHE AUTORISANT LE PASSAGE PIETON DU CHEMIN DE ROEZE A SPAY AUX ROUANNEAIES.

Délibération 2019-59

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention entre la fédération de pêche et milieu aquatique de la Sarthe et la Commune de FILLE autorisant le passage piéton du chemin de Roezé à Spay aux Rouanneraies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la convention et s'engage à entretenir régulièrement la végétation sur ce chemin et se chargera de la fourniture et pose de la chicane d'accès.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans reconductible d'année en année par accord tacite.

autorise le Maire à signer la convention.

VOTE : UNANIMITE.

COMMISSION DE SECURITE COMMUNALE

Délibération 2019-60

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal le souhait de créer une commission de sécurité communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de créer la commission de sécurité avec les membres désignés ci-dessous.

M. TRIDEAU Loïc, Président
M. PAUZAT Laurent, Adjoint aux travaux
M. ESNAULT Joël, Conseiller municipal,
M. FREULON Jean-Noël, Conseiller municipal,
assistés de notre assistant de prévention.

VOTE : 11 pour, 5 absentions, et 2 contre.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de GESTM pour l'accueil de la délégation des burkinabé en novembre 2019.

Monsieur PAUZAT Laurent fait part que le portique est en cours d'installation au niveau de la Maison du Temps Libre.

Mme SURUT fait le bilan du repas aux plus de 65 ans qui s'est déroulé le vendredi 6 décembre 2019. Les retours des convives sont tous très positifs.

Mme GOUET Thérèse signale que les demandes de subvention de l'ACC pour des actions culturelles vont être demandées pour février 2020.